

La rémunération des grands patrons français augmente pour la troisième année consécutive

Etonnant en temps de crise... En moyenne, la rémunération totale des dirigeants des 120 plus grandes entreprises françaises a augmenté de 6,3% en 2012, selon l'étude annuelle du cabinet Proxinvest publiée hier. C'est la troisième année consécutive que leurs revenus augmentent !
50 000 euros gagnés par jour ouvré

Chacun d'entre eux gagne donc en moyenne la modique somme de 2,84 millions d'euros par an, contre 2,67 millions « seulement » l'an dernier.
En revanche, surprise, la rémunération des patrons du CAC 40 a, quant à elle, baissé de 6%. Mais elle s'établit encore tout de même à 3,96 millions d'euros par an.

Parmi eux, le mieux payé s'avère être l'an dernier Bernard Charlès, PDG de Dassault Systèmes. Il a gagné en 2012 pas moins de 14,9 millions d'euros (+36%), soit... plus de 50 000 euros par jour ouvré ! Il est suivi de peu par Carlos Ghosn, PDG de Renault-Nissan, à 13,4M€. Et par le PDG et propriétaire du groupe Christian Dior-LVMH, Bernard Arnault, à 9,5M€.

13 PDG gagnent plus de 240 SMIC

Ils font donc partie des treize dirigeants qui, en 2012, dépassent la rémunération considérée par Proxinvest comme maximum socialement acceptable de 240 SMIC, soit actuellement 4,7 millions d'euros. En outre, l'étude pointe du doigt le manque de lien entre la rémunération et la performance économique et financière à long terme du groupe : de fait, seule 9% de la rémunération totale des présidents exécutifs du SBF 120 repose sur des conditions de performance mesurées sur un horizon minimum de trois années pleines (contre 11% en 2011). Enfin l'étude souligne l'imagination débridée de nos décideurs quand il s'agit de leurs émoluments : elle dit observer « la multiplication de formes innovantes de rémunération (bonus différé, bonus différé en actions, rémunérations synthétiques, variables pluriannuels) ». Pour mémoire, les actionnaires des grands groupes français devront désormais voter sur la rémunération de leurs dirigeants suite à la modification du code de gouvernance AFEP-MEDEF. Cela changera-t-il la donne ?